



PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE TRESSERRE

Mardi 30 Janvier à 19h30

L'an deux mille vingt-quatre, le trente janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune s'est réuni, en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Michel THIRIET, Maire.

Présents – Absents – Procurations – Quorum

Présents : Michel THIRIET, Sabine BAILLIE, Hélène BERINGUIER, Philippe COURTIAL, Jean-Pierre LHOTE (19h50), Aurélie LOPIS, Paul MILHE POUTINGON, Stéphanie PLANES, Darren RIGBY, Nathalie RIGBY, Jean-Baptiste TRILLES, Frédérique VAQUER, Cyrille XIFFRÉ.

Absents :

Absents excusés ayant donné procuration : Laurent LEBRETTE à Jean-Baptiste TRILLES, Hervé PARRA à Paul MILHE POUTINGON

Secrétaire de séance : Darren RIGBY a été désigné secrétaire de séance, assisté de Mme Christine SERVAIS, Directrice Générale des Services.

Quorum atteint à l'ouverture de la séance

En exercice : 15

Présents : 13

Procurations : 2

Votants : 15

Approbation du procès-verbal : Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 19 Décembre 2023 a été approuvé, à l'unanimité.

Ordre du jour

DELIBERATIONS portant	
2024-001	Approbation du projet de transfert de domanialité entre la Commune et le Département
2024-002	Approbation du projet des zones d'Accélération des Energies Renouvelables
2024-003	Approbation du rapport d'activité 2023 du Service d'Assainissement Non Collectif des P.O
2024-004	Création d'une opération d'investissement : Re-végétalisation de la place d'entrée Nord du village
2024-005	Approbation pour une demande de subvention : ASDAMA
2024-006	Exonération de la RODP pour les commerçants du marché pour le 1 ^{er} semestre 2024
2024-007	Approbation du plan de financement global pour les demandes de subventions auprès des financeurs publics
2024-008	Approbation du plan de financement et demande de subvention pour l'espace SANTÉ - SOCIAL
2024-009	Approbation du plan de financement et demande de subvention pour l'espace ASSOCIATIF - INTERGENERATIONNEL
2024-010	Approbation du plan de financement et demande de subvention pour l'espace TIERS-LIEU

Informations

Questions diverses

2024-001 – Délibération portant approbation du projet de transfert de domanialité entre la Commune et le Département

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée, qu'une réflexion a été menée avec le Département des Pyrénées Orientales pour définir une nouvelle répartition des domanialités des routes sur le territoire de la Commune.

Ainsi, les voies communales « rue des Tamaris » et « rue Villemolaque » revêtent un enjeu pour le Département pour leur rôle structurant pour son réseau routier ; en revanche, la portion de la RD 40, avenues de Passa et de Perpignan, revêt essentiellement un caractère de desserte locale.

Dans ce contexte, en accord avec le Département, il est proposé de procéder à un échange de domanialité entre :

- les rues des tamaris et Villemolaque, pour une longueur totale de 364 mètres,
- et la portion de la RD 40, avenues de Passa et de Perpignan, d'une longueur de 508 mètres.

Après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire et en avoir débattu, l'assemblée, à **L'UNANIMITÉ** :

APPROUVE les transferts de domanialité suivants :

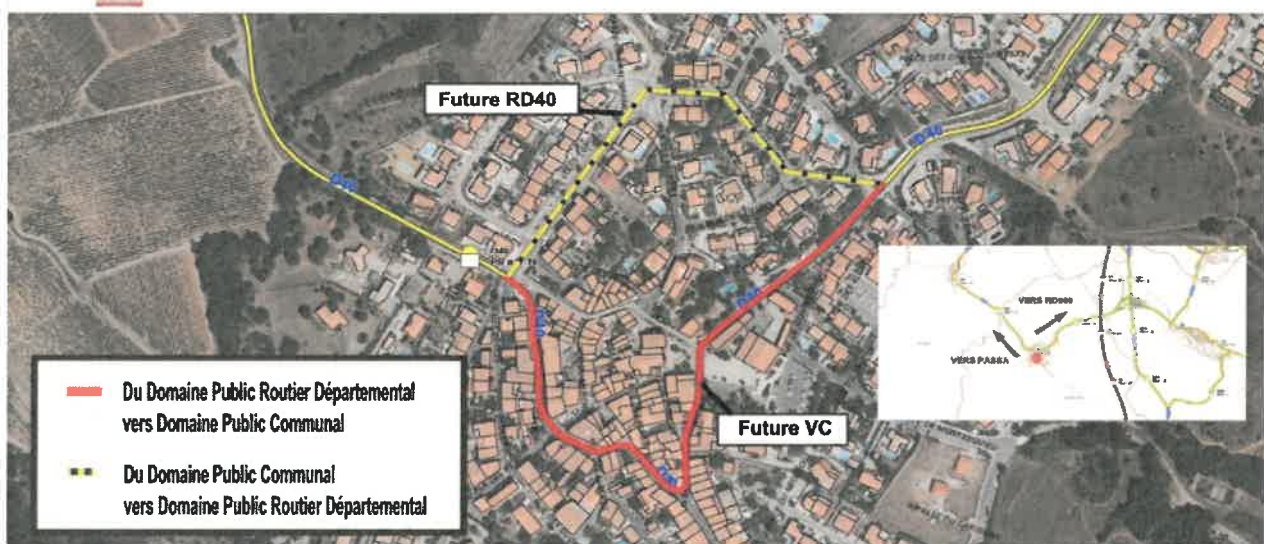
- ✓ les rues des tamaris et Villemolaque, pour une longueur totale de 364 m, seront transférées du Domaine Public Routier communal dans le Domaine Public Routier départemental ;
- ✓ la portion de la RD 40, du PR 15+800 au PR 15+1308, sur une longueur de 508 m, sera transférée du Domaine Public Routier départemental dans le Domaine Public Routier communal.

AUTORISE Monsieur Le Maire à solliciter les services du Département pour opérer ces transferts ;

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de ce projet.



RD40 - TRESSERRE : TRANSFERT DE DOMANIALITES



2024-002 – Délibération portant approbation de l'arrêt-projet des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables

Les présences, absences, procurations et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Monsieur Le Maire rappelle aux membres présents et représentés, que par délibération 2023-053 en date du 19 décembre 2023, le Conseil municipal s'est prononcé en faveur de la méthodologie de définition des ZAER concernant notre territoire et des orientations qui la sous-tendent. Cette définition découle de l'article 15 de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables dite loi APER.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal doit se prononcer sur la définition des zones après concertation publique.

Considérant les résultats de la concertation publique portés à connaissance de l'assemblée délibérante et organisée comme suit :

- Modalités de concertation : mise à disposition de la note de propositions en mairie et sur le site internet de la commune ;
- Modes de publicité : site internet de la commune, panneaux d'affichage communaux et électronique ;
- Modes de recensement des remarques : registre d'observations à disposition en mairie ;
- Période de concertation : 17 jours du 10 janvier au 26 janvier 2024.

Monsieur le Maire propose de débattre sur la base des propositions suivantes :

- Eolien industriel : pas de zone d'accélération sur cette énergie
- Photovoltaïque de toitures : zones correspondant à l'urbanisation (cf note de propositions jointe)
- Photovoltaïque en centrale au sol : pas de zone d'accélération sous cette forme

- Ombrières agrivoltaïques : une zone limitée aux installations existantes sur le Pla de la Creu Berdo et une zone nouvelle si projet principalement agricole (cf note de proposition jointe).
- Pour les autres énergies : pas de zones (hydrologique, biogaz par méthanisation, biomasse, géothermie).

Le débat s'instaure.

Ouïes les explications du Maire et après débat, l'assemblée délibérante, à la **MAJORITÉ** soit 2 abstentions (S. BAILLIE – F. VAQUER) et 2 contre (H. PARRA – P. MILHE POUTINGON) et 11 pour :

APPROUVE le zonage présenté et détaillé sur la note de propositions jointe à la présente délibération ;

DIT que ce zonage sera inscrit sur le portail cartographique des énergies renouvelables ;

CHARGE Monsieur Le Maire de transmettre cette décision aux services concernés.

2024-003 – Délibération prenant acte du Rapport d'Activité 2023 du Service d'Assainissement Non Collectif des Pyrénées-Orientales (SPAN66)

Les présences, absences, procurations et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Monsieur Le Maire détaille à l'Assemblée, les points à retenir du Rapport d'Activité 2023 qui a été adressé à chaque membre :

- 3 contrôles réalisés en 2023 dont 2 non conformes (un courrier d'avertissement sera adressé aux administrés dans le cadre des pouvoirs de police du Maire) ;
- 67% des habitations contrôlées possèdent un prétraitement.

Monsieur Le Maire précise que le secrétariat de mairie sera particulièrement vigilant sur le déclenchement des mises en conformité en cas de vente.

Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte de ce Rapport d'Activité 2023.

L'assemblée délibérante prend acte de ce rapport d'activité 2023

2024-004 – Délibération portant re-végétalisation de la Place d'entrée Nord du village

Les présences, absences, procurations et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Monsieur Le Maire indique que l'espace végétalisé de la place d'entrée Nord du village est dégradé et ce, malgré un entretien régulier, du fait du vieillissement des plantations réalisées depuis une douzaine d'années.

Ce projet consiste à remplacer les végétaux à bout de souffle, les traverses manquantes et la création d'espaces végétalisés en prolongement, par la plantation harmonieuse de trois sortes de plantes grasses rampantes ne nécessitant que très peu d'eau.

L'opération complète à créer est estimée à 16 000 euros HT nonobstant le résultat d'une consultation plus performante.

Cette re-végétalisation s'inscrit dans le cadre du programme « Placette Nature » dans lequel, la commune a toujours des projets en cours de finalisation (Place des Albères – Placettes,...)

Il propose au Conseil municipal d'inscrire ces travaux – Place de l'entrée Nord de ville, sur le Budget Primitif 2024

Après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire, à **L'UNANIMITE** :

APPROUVE les travaux de re-végétalisation de la Place d'entrée Nord de la commune pour un montant HT de 16 000 €, soit 19 200 € TTC ;

DIT que ces travaux seront inscrits au Budget primitif 2024 en section d'investissement, « Placette nature » ;

CHARGE Monsieur Le Maire de signer les documents nécessaires à la réalisation de ce projet ;

CHARGE Monsieur Le Maire de transmettre cette décision à Madame Le Comptable des finances publiques de Céret.

2024-005 – Délibération portant vote d'une subvention 2024

Monsieur Le Maire présente une demande de subvention, déposée par l'association ASDAMA pour présenter, comme l'an dernier, un des 10 concerts organisés dans les Aspres dans le cadre du vingt et unième « Printemps de l'Aspre ».

Il rappelle que ce concert est très apprécié et que sa renommée explique cet engouement pour ce programme.

Il propose d'attribuer la somme demandée, soit 350 euros

Association	Manifestation
ASDAMA	Festival du Printemps de l'Aspre 2023 – 27 avril 2024 - « Quintet Jeanne MICHARD »

Ouïes les explications de Monsieur le Maire, les membres du conseil, à l'**UNANIMITÉ** :

APPROUVE l'attribution de la subvention communale comme détaillée ci-dessus ;

CHARGE Monsieur le Maire d'informer l'association de cette décision ;

INDIQUE que cette somme est inscrite au BP 2024 au compte 6574 ;

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le Comptable des Finances Publiques de Céret.

2024-006 – Délibération portant exonération de la Redevance d'Occupation du Domaine Public pour les commerçants sédentaires du marché pour le 1^{er} semestre 2024

Monsieur Le Maire rappelle la délibération 2023-035 du 18 juillet 2023, prononçant l'exonération de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (plaçage et branchement électrique) pour les commerçants permanents du marché (vendredi matin) jusqu'au 31 décembre 2023, compte-tenu des conditions économiques défavorables.

Les conditions, certes en légère amélioration, nous invitent à prolonger cette mesure sur le 1^{er} semestre 2024.

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée délibérante de proroger cette mesure de 6 mois.

Le débat s'instaure.

Des membres du Conseil municipal proposent que la redevance soit exonérée pour 1 an.

Après débat, les propositions ont été votées ainsi :

- 6 votes pour 1 an
- 9 votes pour 6 mois

L'assemblée, à la **MAJORITE** :

APPROUVE l'exonération de la RODP pour les commerçants permanents du vendredi matin pour le 1^{er} semestre 2024 ;

CHARGE Monsieur le Maire d'en informer les commerçants.

2024-007 – Présentation, approbation du plan de financement et demande de subvention pour l'opération Cœur Pulsant dans sa globalité modificative

Monsieur Le Maire rappelle la délibération 2023-052 prise en séance du 19 décembre 2023, et l'action municipale menée dans une logique de transition, initiée par des actions concrètes pour le mieux vivre ensemble en les concevant avec les habitants.

A partir de la validation du schéma directeur immobilier et énergétique (SDIE) en séance du 18 novembre 2021, la municipalité a travaillé à l'élaboration de la réhabilitation des bâtiments communaux sous-exploités à ce jour.

immobilier dénommé « *Cœur Pulsant* » dont l'objectif est de revitaliser le centre-ancien en relocalisant les services vitaux de la commune via la réhabilitation en deux tranches de bâtiments communaux anciens et mettant l'accent sur leur performance énergétique et leur accessibilité, en se décomposant ainsi :

T1 – Bâtiment Roger FIGUÈRES :

RDC : installation d'un multiple rural (épicerie – bar – restaurant – corner brocante, ...)

1^{er} étage : création d'un espace associatif intergénérationnel

T2 – Bâtiment ancien atelier technique :

RDC : création d'un espace santé pluridisciplinaire

1^{er} étage : création d'un tiers-lieu socio-culturel

T2 bis – Réaménagement extérieur

Ouverture de l'espace renaturé et désimperméabilisé, création d'animation extérieures et de rencontres.

La définition du projet, actuellement au niveau de l'APD, a été réalisé par l'Architecte Adrienne COSTA et le bureau d'études OCTE d'Olivier COSTE.

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

Coût total de l'opération « *Cœur Pulsant* » : **1 712 424.04 € HT soit 2 054 908.86 € TTC**

Les coûts sont inscrits **HORS TAXES.**

<u>Poste de dépenses</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Taux</u>	<u>Financeurs</u>	<u>Base Subventionnable</u>	<u>Subvention Attendue HT</u>	<u>Taux</u>
<u>Tranche 1 : MOE + travaux</u>	757 587.70 €	44,24 %				
- Café-restaurant-épicerie	356 066.22 €	20,79 %				
- Espace associatif-ainés	401 521.48 €	23,45 %				
<u>Tranche 2 : MOE + travaux</u>	881 253.82 €	51,46 %				
- Espace santé-social	423 001.83 €	24,70 %				
- Tiers-lieu socio-culturel	458 251.99 €	26,76 %				
<u>Tranche 2b : MOE + travaux</u>	73 582.53 €	4,30 %				
- Cour cave aux contes						
			Europe (FEDER OS 5)	859 773.47 €	224 131.03 €	13,09 %
			- espace associatif (33 %)	401 521.48 €	132 480.63 €	
			- tiers-lieu (20 %)	458 251.99 €	91 650.40 €	
			Europe (LEADER)	423 001.83 €	100 000.00 €	5,84 %
			- espace santé (23,64%)			
			État (DSIL)	1 638 841.52 €	327 768.30 €	19,14 %
			- cœur pulsant (20 %)			
			État (Fonds Vert)	73 582.53 €	44 149.52 €	2,58 %
			- renaturation (60%)			
			Région :		255 666.06 €	14,93 %
			- maîtrise d'œuvre (10 %)	134 153.04 €	13 415.30 €	
			- réno énergétique (20 %)	386 364.46 €	77 272.89 €	
			- accessibilité (25 %)	129 230.00 €	32 307.50 €	
			- économie proxi (12,19 %)	328 171.63 € ¹	40 000.00 €	
			- renaturation (20 %)	61 568.00 € ²	12 313.60 €	
			- tiers-lieu (25 %)	321 427.06 € ³	80 356.77 €	
			Département (ADES)	1 638 841.52 €	300 000.00 €	17,52 %
			- cœur pulsant (18,31 %)			
			Autofinancement	1 712 424.05 €	460 709.14 €	26,90 %
<u>TOTAL</u>	1 712 424.04 €	100,00 %	<u>TOTAL</u>		1 712 424.04 €	100,00 %

Monsieur Le Maire propose de l'autoriser à déposer les demandes de subventions auprès des financeurs publics suivants :

- Monsieur Le Préfet des Pyrénées-Orientales au travers la DETR – DSIL et le dispositif du Fonds Vert,
- Madame La Présidente du Conseil Régional d'Occitanie, Pyrénées – Méditerranée,
- Madame La Présidente du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales,

Le débat s'instaure.

¹ Les coûts de MOE ont été défalqués de la base puisque déjà sollicité plus haut

² Les coûts de MOE et d'accessibilité ont été défalqués de la base puisque déjà sollicité plus haut.

³ Les coûts de MOE, de rénovation énergétique et d'accessibilité ont été défalqués de la base puisque déjà sollicité plus haut.

Après en avoir débattu, l'Assemblée délibérante, à la **MAJORITÉ** des voix, soit 2 abstentions (P.MILHE POUTINGON – H. PARRA) 1 voix contre (S. BAILLIE) et 12 voix pour :

APPROUVE l'opération « *Cœur Pulsant* » présentée ;

APPROUVE le plan prévisionnel d'investissement proposé ;

CHARGE Monsieur Le Maire de faire toutes les demandes de subventions aux financeurs publics cités ci-dessus ;

CHARGE Monsieur Le Maire de transmettre cette décision aux services concernés et de signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

2024-008 – Présentation, approbation du plan de financement et demande de subvention pour l'opération « Cœur Pulsant » concernant l'Espace Santé – Social

Monsieur Le Maire rappelle la délibération 2023-052 du 19 décembre 2023, actualisée, portant approbation des travaux d'investissement pour le projet cœur pulsant d'un montant global hors taxes de 1 712 424.04 € HT.

Il indique, que dans le cadre des différents organismes financeurs, il convient de procéder à l'approbation du projet par espace créé.

Il présente le plan de financement des travaux de l'espace Santé - Social d'un montant total HT de 423 001.83 €

Plan de financement :

<u>Poste de dépenses</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Financeurs</u>	<u>Base Subventionnable</u>	<u>Subvention Attendue HT</u>
Coût MOE	33 138.39 €			
Coût travaux	389 863.44 €			
		Europe (LEADER)	423 001.83 €	100 000.00 €
		État (DSIL)	423 001.83 €	81 942.07 €
		Région :		28 873.34 €
		- maîtrise d'œuvre (10%)	33 138.39 €	3 313.84 €
		- rénovation énergétique (20%)	106 935.000 €	21 387.00 €
		- accessibilité (25%)	16 690.00 €	4 172.50 €
		Département (ADES)	423 001.83 €	75 000.00 €
		Autofinancement	757 587.69 €	137 186.42 €
<u>TOTAL</u>	423 001.83 €	<u>TOTAL</u>		423 001.83 €

Après en avoir débattu, l'assemblée délibérante, à la **MAJORITÉ** des voix, soit 2 abstentions (P. MILHE POUTINGON – H. PARRA) 1 voix contre (S. BAILLIE) et 12 voix pour :

APPROUVE l'opération « Cœur Pulsant – Espace Santé – Social » présentée ;

APPROUVE le plan prévisionnel d'investissement proposé à la somme de 423 001.83 € HT soit 507 602.20 € TTC ;

CHARGE Monsieur Le Maire de déposer une demande de subvention auprès des instances européennes au titre du LEADER ;

CHARGE Monsieur Le Maire de transmettre cette décision au service concerné et de signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

2024-009 – Présentation, approbation du plan de financement et demande de subvention pour l'opération « Cœur Pulsant » concernant l'Espace Associatif - Intergénérationnel

Monsieur Le Maire rappelle la délibération 2023-052 du 19 décembre 2023 actualisée portant approbation des travaux d'investissement pour le projet cœur pulsant d'un montant global hors taxes de 1 712 424.04 € HT.

Il indique, que dans le cadre des différents organismes financeurs, il convient de procéder à l'approbation du projet par espace créé.

Il présente le plan de financement des travaux de l' « Espace Associatif – Intergénérationnel » d'un montant total HT de 401 521.48 €, soit 481 825,78 euros TTC.

Plan de financement :

<u>Poste de dépenses</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Financeurs</u>	<u>Base Subventionnable</u>	<u>Subvention Attendue HT</u>
Coût MOE	31 455.60 €			
Coût travaux	370 065.88 €			
		Europe (FEDER OS 5 ii)	401 521.48 €	132 480.63 €
		État (DSIL)	401 521.48 €	81 942.08 €
		Région :		28 693,92 €
		- maîtrise d'œuvre (10%)	31 455.60 €	3 145.56 €
		- rénovation énergétique (20%)	71 741.82 €	14 348.36 €
		- accessibilité (25%)	44 800.00 €	11 200.00 €
		Département (ADES)	401 521.48 €	75 000.00 €
		Autofinancement	401 521.48 €	83 404.85 €
TOTAL	401 521.48 €	TOTAL		401 521.48 €

Après en avoir débattu, l'assemblée délibérante, à la **MAJORITÉ** des voix, soit 2 abstentions (P. MILHE POUTINGON – H. PARRA) 1 voix contre (S. BAILLIE) et 12 voix pour :

APPROUVE l'opération « Cœur Pulsant – Espace Associatif – Intergénérationnel » présentée ;

APPROUVE le plan prévisionnel d'investissement proposé à la somme de 401 521.48 € HT, soit 481 825.78 € TTC ;

CHARGE Monsieur Le Maire de déposer une demande de subvention auprès des instances européennes au titre du FEDER OS 5 ii ;

CHARGE Monsieur Le Maire de transmettre cette décision au service concerné et de signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

2024-010 – Présentation, approbation du plan de financement et demande de subvention pour l'opération « Cœur Pulsant » concernant l'Espace Tiers-lieu

Monsieur Le Maire rappelle la délibération 2023-052 du 19 décembre 2023 actualisée portant approbation des travaux d'investissement pour le projet cœur pulsant d'un montant global hors taxes de 1 712 424.04 € HT.

Il indique, que dans le cadre des différents organismes financeurs, il convient de procéder à l'approbation du projet par espace créé.

Il présente le plan de financement des travaux de « l'Espace Tiers-lieu » d'un montant total HT de 458 251.99 €, soit 549 902.39 € TTC.

Plan de financement :

<u>Poste de dépenses</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Financeurs</u>	<u>Base Subventionnable</u>	<u>Subvention Attendue HT</u>
Coût MOE	35 899.93 €			
Coût travaux	422 352.06 €			
		Europe (FEDER OS 5 ii)	458 251.99 €	91 650.40 €
		État (DSIL)	458 251.99 €	81 942.08 €
		Région :		108 966.26 €
		- maîtrise d'œuvre (10%)	35 899.93 €	3 589.99 €
		- rénovation énergétique (20%)	104 235.00 €	20 847.00 €
		- accessibilité (25%)	44 800.00 €	4 172.50 €
		- tier-lieu (25 %)	321 427.06 € ⁴	80 356.77 €

⁴ Les coûts de MOE, de rénovation énergétique et d'accessibilité ont été défalqués de la base puisque déjà sollicité plus haut pour cette opération.

		Département (ADES)	458 251.99 €	75 000.00 €
		Autofinancement	458 251.99 €	100 693.26 €
<u>TOTAL</u>	458 251.99 €	<u>TOTAL</u>		458 251.99 €

Après en avoir débattu, l'assemblée délibérante, à la MAJORITÉ des voix, soit 2 abstentions (P. MILHE POUTINGON – H. PARRA) 1 voix contre (S. BAILLIE) et 12 voix pour :

APPROUVE l'opération « Cœur Pulsant – Espace Tiers-lieu » présentée ;

APPROUVE le Plan Prévisionnel d'investissement proposé à la somme de 458 251.99 € HT soit 549 902.39 € TTC ;

CHARGE Monsieur Le Maire de déposer une demande de subvention auprès des instances européennes au titre du FEDER OS 5 ;

CHARGE Monsieur Le Maire de transmettre cette décision aux services concernés et de signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

INFORMATIONS

Café « Nadège et Toto »

Monsieur Le Maire résume la situation à ce jour :

- fermé depuis le 8 décembre 2023
- réouverture attendue avant mi-février 2024

Association des Maires des Pyrénées-Orientales :

Monsieur Le Maire donne lecture du communiqué de presse reçu en mairie le 23 janvier 2024 qui exprime le soutien indéfectible des Maires de France aux agriculteurs.

QUESTION DIVERSES

Mr Milhe Poutingon indique qu'un panneau de signalisation routière « 30 » aurait été déposé par les agents, au lieudit Les Barbats, depuis longtemps et qu'il n'aurait jamais été réinstallé.

Monsieur Le Maire charge la Directrice des Services de prendre attache auprès des agents pour vérification et remise en place.

L'Ordre du Jour n'appelant pas d'autres questions, Monsieur Le Maire clôt la séance à 20h45.

Le secrétaire de séance

Darren RIGBY